



Strasbourg, le 4 novembre 2002
[tpvs06f_2002.doc]

T-PVS (2002) 6

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

Réunion du Bureau

Strasbourg, le 12 septembre 2002

RAPPORT DE LA REUNION

*Note du Secrétariat
établie par
la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Patrick van Klaveren (Monaco), Président du Comité permanent de la Convention de Berne ouvre la réunion organisée le 12 septembre 2002. Il souhaite la bienvenue aux deux autres membres du Bureau : M^{me} Ilona Jepsen (Lettonie, Vice-Présidente) et M^{me} Ana Isabel Queiroz (Portugal), ainsi qu'aux représentants du Secrétariat.

Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe 1.

La liste des participants fait l'objet de l'annexe 2.

2. Informations générales

Sommet mondial pour le Développement durable (Johannesburg, 26 août – 4 septembre 2002)

Le représentant du Secrétariat informe le Bureau des résultats du Sommet de Johannesburg qui a marqué le 10^e anniversaire du Sommet de Rio.

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe était représenté par la Directrice générale de la Cohésion sociale, par l'Assemblée parlementaire, par le Centre Nord-Sud et Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique.

Un message politique du Comité des Ministres a été présenté.

Il souligne que les thèmes forts de ce sommet ont été ceux de l'eau, de l'énergie, de la lutte contre la pauvreté, du dialogue Nord-Sud et du développement du partenariat avec les entreprises du secteur privé et les ONG. Le terme « environnement » a été relativement peu utilisé étant toujours relié à d'autres considérations (le développement durable, la lutte contre la précarité, la santé, etc.). A l'issue du sommet, une Déclaration politique et un Plan d'action ont été adoptés.

Le Secrétariat informe les membres du Bureau de l'état d'avancement de la Charte européenne des principes en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Cette charte a pour but de présenter l'environnement et le développement durable sous un nouvel éclairage davantage en relation avec les valeurs défendues par l'Organisation.

Cette charte, qui sera finalisée en 2003 et présentée au cours d'un séminaire, donnera une plus grande cohérence et visibilité aux activités développées dans les différentes directions du Conseil de l'Europe.

3. Mise en œuvre du Programme d'activités 2002 et décisions

3.1. Evolution des activités

a. Adhésion à la convention

Le Secrétariat informe le Bureau que la Géorgie prépare son accession. Il rappelle que trois autres Etats membres du Conseil de l'Europe – Arménie, Saint-Marin et Russie – n'ont pas encore ratifié la convention.

b. Suivi de l'application juridique de la convention

Un rapport sur la mise en œuvre de la Convention de Berne en Irlande a été rédigé par M^{me} Clare Shine. Il sera soumis au Comité permanent pour information.

c. Conservation des habitats naturels

Le Réseau Emeraude continue à se développer. Cinq ateliers ont été organisés en 2002 en Albanie, en Croatie, en Géorgie et en « ex-République yougoslave de Macédoine ». Le prochain se déroulera au Sénégal début novembre.

Une conférence sur le thème des corridors marins et côtiers a été organisée les 20 et 21 juin 2002 à Llandudno (pays de Galles) dans le cadre du STRA-REP.

Une réunion des réseaux écologiques du Conseil de l'Europe (STRA-REP et Groupe d'experts Réseau Emeraude) ainsi que le 3^e Symposium international du Réseau écologique paneuropéen se dérouleront du 2 au 4 octobre 2002 à Riga (Lettonie).

d. Suivi des espèces

Du 10 au 12 octobre 2002 se tiendront à Horta, aux Açores (Portugal), l'Atelier sur les Espèces invasives exogènes dans les îles européennes et dans les écosystèmes isolés et la réunion du Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes.

Le premier projet de Stratégie européenne pour les Espèces exotiques envahissantes, préparé par M. Piero Genovesi et M^{me} Clare Shine, sera présenté ; la version révisée est prévue pour avril 2003.

La stratégie déclinera, au niveau régional, les Principes directeurs adoptés par la 6^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB).

e. Conservation des oiseaux

Le Groupe d'experts sur la conservation des oiseaux a tenu sa 3^e réunion à Wageningen (Pays-Bas) les 11 et 12 juin 2002. La réunion avait été organisée en coopération avec BirdLife.

Seize nouveaux Plans d'action visant des espèces parmi les plus menacées en Europe ont été adoptés. Des rapports concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité permanent relatives aux oiseaux ont été présentés.

D'autres questions clés touchant la conservation des oiseaux ont été débattues :

- le rapport préparé par BirdLife International sur l'impact des éoliennes, qui s'est révélé particulièrement intéressant à la lumière du Sommet de Johannesburg qui prévoit davantage l'usage d'énergies renouvelables ;
- la question des lignes électriques et les impacts avec les oiseaux ;
- la capture, la mise à mort et le commerce des oiseaux protégés à Chypre ;
- la situation du Grand tétras cantabrique.

Le Bureau souligne l'importance du thème de l'intégration de la diversité biologique et paysagère dans les politiques énergétiques et la nécessité de préparer des lignes directrices ou des codes de conduite dans ce domaine.

Le Président suggère de tenir compte des travaux réalisés dans le cadre de la CMS et de présenter une proposition commune.

f. Conservation des grands carnivores

Une réunion du Groupe restreint de la *Large Carnivore Initiative for Europe* (LCIE) s'est tenue à Innsbrück les 29 et 30 avril 2002. Parmi les questions traitées figurait l'avenir de la LCIE, le financement sur une base régulière par le WWF ayant été interrompu.

Le Secrétariat a proposé d'organiser la prochaine réunion à Strasbourg ; elle se tiendra du 23 au 25 janvier 2003.

Un Atelier sur le Lynx ibérique aura lieu du 29 au 31 octobre 2002 à Andujar (Espagne). Il est coorganisé avec le Groupe CSE/UICN de spécialistes des félins.

Les membres du Bureau soulignent l'importance de sensibiliser les politiques aux questions de préservation des grands carnivores.

g. Conservation des plantes

La Stratégie européenne de conservation des plantes, résultat du partenariat entre le Conseil de l'Europe et Planta Europa, a été publiée. Elle représente une contribution d'importance à la Stratégie mondiale.

h. Diversité biologique marine et côtière

(voir point 3.2)

i. Suivi des sites spécifiques

Le Secrétariat informe le Bureau qu'il n'a pas trouvé de consultant pour réaliser l'étude sur les effets du changement climatique et les mesures correctives sur la diversité biologique en Europe.

Les membres du Bureau émettent des suggestions concernant le choix d'un expert.

3.2. Préparation du SBSTTA-8 de la Convention sur la diversité biologique (CDB)

Le thème de la diversité marine et côtière qui a été traité lors du Sommet de Johannesburg constituera l'un des thèmes de la prochaine réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques » (SBSTTA) de la Convention sur la diversité biologique qui aura lieu à Montréal (Canada) en mars 2003. L'un des résultats attendus est la création de davantage de zones protégées marines.

A cette occasion, les acquis de la Convention de Berne pourront être présentés :

- les résultats de la 1^{re} Conférence méditerranéenne sur les tortues marines ;
- les résultats de l'atelier qui s'est tenu au pays de Galles, ainsi que de celui qui est prévu en 2003.

Le Secrétariat informe le Bureau que des consultants ont été engagés pour préparer deux rapports :

- un rapport sur la mer Méditerranée et la mer Noire ;
- un rapport sur l'océan Atlantique et la mer Baltique.

4. Mise en œuvre de la convention - Dossiers

4.1. Sites spécifiques

a. Péninsule d'Akamas (Chypre) [document T-PVS/Files (2002) 1]

Le Secrétariat informe le Bureau qu'une décision a été prise par le gouvernement le 30 avril 2002. Elle prévoit l'installation d'un centre pour le développement communal au sud de la baie de Lara. Une nouvelle route sera construite et d'autres zones d'intérêt seront soumises à un « développement raisonné ». La décision ne semble pas satisfaire les demandes de protection de la Recommandation n° 63.

Le Bureau est d'avis de garder le dossier ouvert.

b. Tortue verte *Chelonia mydas* (Turquie)

Le Secrétariat informe le Bureau qu'une visite sur les lieux a été effectuée du 12 au 15 mai 2002 qui a eu pour objectif principal d'étudier la question de la pollution chimique par l'usine de chrome et de soude.

Cette évaluation a permis de constater des progrès significatifs dans la mise en œuvre des mesures de protection, résultat de la coopération entre les autorités centrales et locales, notamment la municipalité de Kazanlı. Elle a également permis de constater que le lien entre la mort des tortues et les rejets toxiques de l'usine survenus de mars à août 2001 ne peut être formellement établi, mais ne saurait être écarté.

Malgré les efforts accomplis, la situation de la plage n'est pas encore jugée totalement satisfaisante et nécessite, de l'avis de l'expert, d'autres mesures qui devraient être prises à brève échéance, à moyen ou à long termes.

Ces mesures ont été reprises dans le projet de recommandation qui est joint au rapport de l'expert.

Le Bureau estime opportun de procéder à un suivi de l'impact de l'usine de soude chrome sur l'environnement qui présente des risques potentiels pour la diversité biologique marine.

Il propose de garder le dossier ouvert jusqu'à ce que les mesures figurant dans le projet de recommandation aient été prises.

4.2. Nouveaux dossiers éventuels

a. Capture et commerce illégaux d'oiseaux protégés à Chypre

Le Secrétariat communique au Bureau les dernières informations transmises par les organisations non gouvernementales (ONG) concernant ce cas. Des progrès ont été accomplis pour s'opposer à ces pratiques illégales grâce à une coopération renforcée entre les autorités chypriotes et celles des territoires des bases sous souveraineté britannique (SBA).

Il convient néanmoins de rester prudent tant que la période des migrations considérée comme la plus dangereuse pour les oiseaux n'est pas passée.

BirdLife International transmettra un rapport avant la réunion du Comité permanent sur le niveau de piégeage durant l'automne.

Le Bureau demande au Secrétariat de consulter le Gouvernement britannique pour s'assurer que la convention s'applique aux SBA.

Le Bureau se félicite des efforts déployés par les autorités chypriotes et britanniques pour mettre en œuvre la Recommandation n° 90 (2001).

Il décide néanmoins de conserver ce dossier en tant que dossier éventuel à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité permanent.

b. Projet de construction d'une autoroute à Struma (Bulgarie)

Le Secrétariat informe le Bureau des conclusions de la visite sur les lieux, qui a eu lieu du 30 mai au 1^{er} juin 2002, portant sur :

- l'approfondissement du dernier rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement, en particulier sur la faune, la flore et les habitats ;
- l'étude de solutions alternatives à celle qui consiste à élargir la route actuelle en recherchant une variante hors gorge ;
- le statut juridique de l'ensemble du site et sa sélection pour le Réseau Emeraude ;
- l'institutionnalisation du dialogue avec les différents partenaires, notamment les ONG. Toutes les propositions de l'expert figurent dans le projet de recommandation qui est annexé à son rapport.

Le Secrétariat précise qu'il est en rapport avec la Commission européenne pour les questions de financement du projet.

Pour l'instant, la procédure est bloquée dans l'attente de l'approbation de l'Etude d'impact sur l'environnement (EIA) par le ministère bulgare de l'Environnement et de l'Eau.

Le Bureau souligne l'utilité des visites sur les lieux, les experts jouant le rôle de médiateur.

Le Président suggère de mettre les ONG en rapport avec la CIPRA.

Le Bureau décide de présenter ce dossier au Comité permanent comme dossier éventuel.

c. Plantations forestières exotiques dans des zones d'importance biologique (Islande)

Le Secrétariat informe le Bureau des résultats de la visite sur les lieux qui s'est déroulée les 30 et 31 mai 2002. Elle avait pour objectifs d'étudier les programmes de boisement dans des zones de faible altitude, essentiellement sur la base d'espèces non indigènes, et d'analyser leurs impacts éventuels sur les populations d'oiseaux et leurs habitats.

Des recommandations ont été formulées par l'expert afin de veiller à ce que ces programmes entrepris pour des raisons de lutte contre l'érosion, de restauration écologique des sites et de développement rural prennent strictement en compte les besoins des espèces et soient planifiés en coopération avec toutes les autorités et les ONG concernées. Il est également recommandé au Gouvernement islandais d'élaborer une stratégie nationale de la biodiversité et de procéder à des désignations dans le cadre du Réseau Emeraude.

Le Bureau souligne l'importance de disposer d'inventaire des composantes biologiques.

Il décide de présenter ce dossier au Comité permanent assorti de son avis de ne pas ouvrir de dossier.

d. Projet de développement touristique dans le parc national de Souss Massa (Maroc)

La visite sur les lieux a été effectuée du 20 au 22 juin 2002. Un expert, désigné par le Gouvernement français concerné par le financement du projet, s'était joint à la mission. Cette visite a démontré l'urgence de procéder au sauvetage de l'Ibis chauve et, par conséquent, de s'opposer au projet de construction du village de vacances à l'intérieur du parc tel que celui envisagé par le Club Méditerranée ainsi qu'à tout autre projet de même nature susceptible de porter atteinte aux espaces vitaux de l'espèce.

Le Parc national de Souss Massa qui abrite quatre sites de nidification – le cinquième étant à l'extérieur – devrait être doté de capacités de gestion et de surveillance suffisantes lui permettant d'assurer pleinement son rôle de protection, de gestion et d'accueil du public.

Des recommandations dans ce sens ont été formulées par l'expert.

Le Secrétariat a été récemment informé que la direction du Club Méditerranée avait renoncé à son projet.

Le Bureau charge le Secrétariat d'écrire aux autorités marocaines pour demander si ce projet est encore d'actualité et décide, dans l'attente de la réponse, de conserver ce dossier en tant que dossier éventuel.

e. Projet de barrage d'Odeluca (Portugal)

Le Secrétariat informe le Bureau des derniers éléments concernant ce dossier. Une carte lui a été communiquée par M. Palmeirim, au nom de la LPN (Ligue pour la protection de la nature, Portugal), réalisée par WWF's Greenbelt indiquant des sites où le lynx aurait été observé et qui se trouvent le long de la rivière Odeluca, dans la zone qui risque d'être inondée.

Le Bureau maintient sa position : indépendamment de la présence du lynx à l'heure actuelle, il est important de maintenir son habitat dans de bonnes conditions en prévision du rétablissement de l'espèce.

Il estime que le Séminaire sur le Lynx ibérique pourrait apporter des informations complémentaires à ce sujet.

M^{me} Queiroz (Portugal) estime que ce projet constitue une opportunité pour inciter les autorités portugaises à adopter un plan d'action et des mesures de compensation.

Le Bureau est d'avis de proposer au Comité permanent une visite sur les lieux.

f. Contrôle du loup (Suisse)

Le Secrétariat informe le Bureau que les autorités suisses ne sont pas en mesure de communiquer le plan de gestion car il n'existe à l'heure actuelle qu'à l'état de projet et est susceptible d'être profondément modifié par les cantons.

En effet, sa finalisation dépend de la décision qui sera prise par le Conseil national appelé à se prononcer en automne 2002 sur la motion demandant de retirer le loup de la liste des espèces protégées.

Si cette motion était acceptée, un plan de gestion sur le plan national s'avérerait superflu, le loup n'étant plus protégé par la législation nationale.

Un éventuel plan de gestion relèverait de la compétence des cantons.

Le Bureau est d'avis qu'il dispose de suffisamment d'éléments pour présenter ce dossier comme un dossier éventuel. Une visite sur les lieux pourrait être proposée.

Le Secrétariat souligne que la Suisse n'a pas fait de réserve au sujet du loup lors de la ratification de la convention.

Le Bureau estime qu'il serait opportun d'analyser la notion de « population » mentionnée à l'article 9.

Le retour du loup devrait être une question centrale à traiter lors du séminaire prévu en Roumanie sur les grands carnivores.

* * *

Le Bureau félicite les experts qui ont effectué les visites sur les lieux pour la qualité de leurs rapports. Le Bureau remercie en particulier M. Berthoud pour son rapport sur les alternatives de tracés de l'Autoroute E79 : Sofia-Kulata (Struma, Bulgarie) qui va au-delà d'un rapport habituel d'expert. Il remercie également les autorités concernées pour toutes les dispositions prises pour accueillir les experts et faciliter leur tâche.

4.3. Plaintes en attente

Le Secrétariat informe le Bureau qu'il a reçu quelques lettres de réclamation. Il a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'y donner suite ou que les dossiers n'étaient pas encore complets.

5. Projet d'ordre du jour de la 22^e réunion du Comité permanent et propositions pour le programme d'activités de l'année 2003

Le Bureau approuve le projet d'Ordre du jour tel que présenté par le Secrétariat.

Il approuve également le projet de Programme d'activités pour 2003.

Il souligne l'intérêt de renforcer les contacts avec la Convention alpine sur le thème des grands carnivores et charge le Secrétariat d'écrire à son président en attirant son attention sur les recommandations adoptées par le Comité permanent.

Il rappelle qu'il serait utile de préparer un document répertoriant les dossiers qui ont trouvé une issue favorable et démontrant qu'en mettant en œuvre la Convention de Berne, on contribue à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité biologique et des décisions prises au Sommets de Rio et de Johannesburg.

Il souligne aussi l'utilité de proposer des activités qui répondent aux besoins et aux préoccupations des Etats africains Parties contractantes à la convention.

6. Questions diverses

Aucune autre question n'ayant été soulevée, le Président remercie les participants et lève la séance.



A N N E X E 1

Strasbourg, le 14 mars 2002

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent **Réunion du Bureau**

Strasbourg, le 12 septembre 2002

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Informations générales**
 - 2.1. Sommet sur le développement durable de Johannesburg: position du Conseil de l'Europe
- 3. Evolution du Programme d'activités 2002 et décisions**
 - 3.1. Evolution des activités
 - 3.2. Préparation du SBSTTA-8 dont l'un des thèmes portera sur la biodiversité marine et côtière
- 4. Mise en œuvre de la Convention: Dossiers**
 - 4.1. Sites spécifiques**
 - Péninsule d' Akamas (Chypre)
 - *Chelonia mydas* (Turquie)
 - 4.2. Nouveaux dossiers éventuels et autres informations**
 - Chypre : mise à mort et commerce illégaux d'oiseaux
 - Bulgarie : projet de construction d'une autoroute à Struma
 - Islande : plantations forestières exotiques dans des zones d'importance biologique
 - Maroc : projet de développement touristique dans le parc national de Souss Massa
 - Portugal : projet de barrage d'Odelouca
 - Suisse : contrôle du loup
 - 4.3. Plaintes en attente**
- 5. – Projet d'ordre du jour de la 22^e réunion du Comité permanent et Programme d'activités de l'année 2003**
- 6. Questions diverses**



A N N E X E 2

Strasbourg, le 6 septembre 2002
[listpartBureau-Sept2002.doc]

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE
AND NATURAL HABITATS
CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL

Standing Committee / Comité permanent

Meeting of the Bureau / Réunion du Bureau

Strasbourg, le 12 septembre 2002
Palais de l'Europe, Salle 2

PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS / LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS

MONACO/MONACO Mr Patrick VAN KLAVEREN, Conseiller technique du ministre Plénipotentiaire, Chargé de la coopération internationale pour l'Environnement et le Développement, Relations extérieures, Villa Girasole, 16 boulevard de Suisse, MC98000 MONACO.
Tel : +377 93 15 81 48. Fax : +377 93 50 95 91. E-mail : pvanklaveren@gouv.mc (F)

LATVIA/LETTONIE Ms Ilona JEPSSEN, Deputy Director, Environmental Protection Dept, Ministry of Environmental Protection and Regional Development, Peldu 25, LV 1494 RIGA.
Tel : +371 7 026 517 / +371 7 026 524. Fax : +371 7 820 442.
E-mail : daba@varam.gov.lv (E)

PORTUGAL / PORTUGAL Mrs Ana Isabel QUEIROZ, Biologist, Instituto da Conservaçad da Natureza, Rua Filipe Folque 46-1º, 1050-114 LISBOA.
Tel : +351 21 351 0440. Fax : +351 21 357 4771. E-mail : aiqueiroz@icn.pt (E/F)

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage / Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, F -67075 STRASBOURG CEDEX, France

Tel : +33 3 88 41 20 00. Fax : +33 3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO, Head of Natural Heritage and Biological Diversity Division / Chef de la Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 22 59 Fax : +33 3 88 41 37 51 E-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mrs Françoise BAUER, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 22 61. Fa : +33 3 88 41 37 51. E-mail: francoise.bauer@coe.int

Mrs Véronique de CUSSAC, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 34 76 Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail: veronique.decusac@coe.int